



Vivre Ma Citoyenneté...

en me logeant convenablement

Guide d'animation

Un mot sur le projet...

Pour plusieurs, être citoyen c'est se rendre aux urnes aux quatre ans. Et à la limite faire une demande de passeport... C'est pourtant beaucoup plus que cela. Vivre sa citoyenneté, c'est aussi lire le journal, s'informer des grands enjeux sociaux, en débattre avec sa voisine. C'est participer à la vie syndicale, siéger au conseil d'établissement. C'est écrire des lettres, faire entendre sa voix, payer ses impôts. C'est s'occuper de la chose publique.

« Vivre ma citoyenneté » porte, sous forme de plaquettes consciencieuses, un regard éducatif et critique sur plusieurs dimensions de la vie citoyenne. Ce projet d'éducation populaire prend un contenu complexe (la citoyenneté) et le présente dans un contenant accessible et amusant (une bande dessinée pour adultes). Le projet s'adresse aux personnes impliquées des groupes communautaires, des syndicats, des jeunes, ainsi qu'à tout groupe de citoyenNEs ou individus intéresséEs par le sujet. Le présent Guide d'animation est conçu pour aider ceux et celles qui veulent aller plus loin.

... et un mot sur la plaquette

Cette plaquette aborde le thème du logement. Il n'est pas toujours facile de connaître les droits que nous avons en matière de logement et de savoir comment les revendiquer lorsque ceux-ci ne sont pas respectés par certains propriétaires : discrimination des familles, des femmes monoparentales ou des jeunes, logements insalubres ou trop coûteux, etc. Cette plaquette cherche à outiller les citoyenNEs qui veulent faire valoir leurs droits et identifier les différentes ressources existantes pour les aider à se loger convenablement. Avoir un toit qui répond à nos besoins est un élément fondamental pour la dignité humaine...

*Pour obtenir la plaquette ou pour avoir plus d'information, communiquez avec la
Table ronde des OVEP de l'Outaouais (TROVEPO) au (819) 771-5862*

Se chercher un logement... une course au trésor !

504 LOGEMENT	
3 CHAMBRES, 1er juil., rue Bergévin, secteur Triangulaire, meublé, lavage, 8755, 819-555-5076	3 CHAMBRES, 1er juil., rue Gresson, rénové, lots des services, chauffage, 9255 Faut voir! 819-555-7898
Vous avez de la difficulté à vous trouver un logement? L'organisme Droits-Logement vous invite à une rencontre d'information mardi le 5 juin prochain à 19h30 au 29 rue Melrose. Pour info: 819-555-5367	3 CHAMBRES, Libre, Chauffage/éclairé, remise, près d'une école primaire 819-555-5463. BEAU 5 1/2 , secteur Bertrands, Stat, sans voisin, rénové, libre en juin. Inf. Brigitte 819-555-3889
2 CHAMBRES, 1er juil., non chauffé, non éclairé, idéal pour une personne seule, 6005 819-555-8899	3 CHAMBRES, neuf, pas clim., 2 stat., pas d'animaux. 819-555-9909

La case # 1 illustre bien les difficultés rencontrées dans une recherche de logement.

- Le coût du loyer pour des logements comparables peut être très différent d'une région à l'autre. En 2008 par exemple, un logement de 2 chambres à coucher coûtait en moyenne à Gatineau 677\$, à Montréal 659\$ et à Saguenay 518\$.
- Connaissez-vous le coût moyen des loyers dans votre région? Que faudrait-il aussi connaître pour évaluer le coût mensuel de votre loyer?
- Les coûts de l'électricité, du chauffage, la portion du loyer attribué aux taxes et aux frais d'entretien (par exemple le déneigement), etc.
- Un ménage ne devrait pas dépenser plus de 30% de ses revenus au logement.
- Et vous, quels sont vos besoins lorsque vous recherchez un logement?

«...on refuse de me louer...»

Manon a l'impression qu'on refuse de lui louer un logement parce qu'elle attend son 3^e enfant. Pensez-vous qu'elle soit victime de discrimination?

- La Charte des droits et libertés de la personne du Québec interdit de faire une distinction fondée sur des motifs liés à une ou plusieurs caractéristiques personnelles. Les connaissez-vous? Ce sont : la race, la couleur, le sexe, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge, la religion, les convictions politiques, l'origine ethnique, la condition sociale, un handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier à ce handicap.
- Un locateur ou un propriétaire ne peut vous refuser la location d'un logement sur la base de l'un de ces motifs de discrimination.
- Croyez-vous qu'il existe des motifs pour refuser la location d'un logement? Par exemple : fumeur, présence d'enfants, d'animaux ???

⇒ Légalement, il n'en existe qu'un seul : **l'insolvabilité**

⇒ Attention! il ne faut pas confondre **insolvabilité** avec le fait de ne pas travailler. Une personne peut très bien être prestataire d'assurance-emploi ou d'aide sociale et être un bon payeur. Si un locateur vous refuse un logement sous ce prétexte, il s'agit de discrimination.

- Avez-vous des exemples ou des expériences personnelles de discrimination?



«...Vous avez droit à un logement !»

Karine dit aux participants qu'ils ont droit à un logement. Qu'est-ce qui lui permet de faire cette affirmation ? Quelques organismes reconnus de défense de droit ont donné et adapté des définitions pour statuer sur le droit au logement.

- Le Pacte International relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC) : en 1976, de nombreux pays dont le Canada (ainsi que la province de Québec) se sont engagés à respecter ce pacte. Ce pacte statue que tout être humain a des droits dont «*le droit à un niveau de vie suffisant pour elle-même et sa famille, y compris une nourriture, un vêtement et un logement suffisants*»

- De son côté, la Ligue des droits et liberté du Québec dit que le logement devrait être un lieu «*où l'on puisse vivre en sécurité, dans la paix et la dignité*».

- Selon vous, quels sont les critères utilisés par le PIDESC pour définir un «logement suffisant» ?

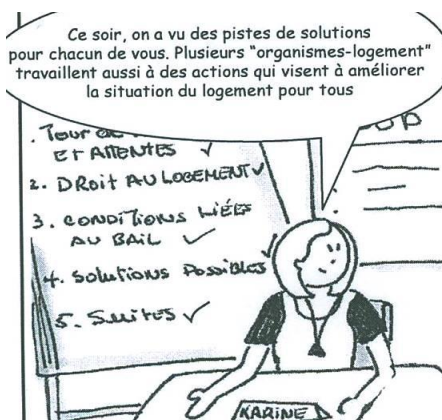
- ⇒ La sécurité légale de l'occupation
- ⇒ L'existence de services
- ⇒ La capacité de paiement
- ⇒ L'habitabilité
- ⇒ La facilité d'accès
- ⇒ L'emplacement
- ⇒ Le respect du milieu culturel



D'un besoin individuel à une action collective...

Dans les solutions proposées à Manon, Juan et Éva, on parle de différents types de logements. Connaissez-vous les différences entre :

⇒ Une coopérative d'habitation, un HLM (habitation à loyer modique), un logement partagé et des projets de logements communautaires ?



- Existe-t-il certains de ces types de logements dans votre quartier ? dans votre municipalité ? dans votre région ?

- Y a-t-il, dans votre coin, des organismes qui peuvent vous supporter dans la recherche d'un logement (ex : comité-logements, les œuvres Isidore-Ostiguy)

- Connaissez-vous des organismes de défense des locataires et leurs actions, leurs revendications? Si oui, nommer-les ?

(ex : Logement occupe dans l'Outaouais, l'Association de promotion et d'éducation en logement à St-Eustache, le FRAPRU ou la Fédération des locataires en HLM au niveau provincial ..)

- En juin 2008, le FRAPRU a organisé une grande manifestation à Québec que l'on a appelé «le Camp des 4 sans » pour : les «sans-toit», les «sans-logement», les «sans-droit» et les «sans-voix». Connaissez-vous leurs revendications et les résultats de cette action ?

POUR CONCLURE

Saviez-vous que?

- Au Québec, près de 40% des ménages locataires consacrent plus de 30% de leurs revenus au logement. Pour 16,1% de ces mêmes ménages locataires, on franchit la barre de la moitié des revenus... Et cette situation s'aggrave.
- Chaque année, des familles se retrouvent sur le pavé faute de pouvoir se loger. Il faut dire qu'il y a une pénurie de logements adéquats à des prix abordables dans presque toutes les régions du Québec, et pas seulement le 1^{er} juillet...
- Au Québec, c'est plus de la moitié des femmes qui sont locataires versus le tiers des hommes. La question du logement est donc encore plus importante pour elles, d'autant plus qu'elles ont un revenu moyen inférieur à celui des hommes (30% de moins), situation qui s'ajoute à de multiples autres formes de discrimination qui les touchent lorsque vient le temps de se trouver un logement : pensons par exemple aux mères monoparentales...
- Les crises économiques affectent grandement les locataires et leur capacité à se loger. Cette situation précaire peut les amener en situation d'itinérance.
- Les villes qui ont une politique en matière de logement ne l'appliquent pas adéquatement ou celle-ci n'est pas assez contraignante pour les propriétaires.
- En 2006, l'ONU a blâmé une fois de plus le Canada pour le non-respect du droit au logement tel que stipulé dans l'article 11 du PIDESC. L'ONU déplore le manque de logements sociaux et la présence de centaines de milliers de sans-abris dans un pays aussi riche...

Pour aller plus loin

- Le Front d'action populaire en réaménagement urbain est un regroupement national pour le droit au logement. Le FRAPRU est aussi actif sur les enjeux d'aménagement urbain, de lutte contre la pauvreté et de promotion des droits sociaux. Il est composé de 130 groupes membres à travers le Québec. www.frapru.qc.ca
- Votre regroupement régional de défense de locataires et/ou de droits peut vous aider à orienter votre recherche de logement ou dans votre processus de plainte. De plus, il organise sans doute des activités de sensibilisations, des manifestations, etc.
- La Régie du logement est le tribunal qui reçoit les plaintes en matière de logement au Québec. Leur site internet est une bonne source d'information pour connaître ses droits et devoirs de locataire ou de propriétaire. <http://www.rdl.gouv.qc.ca/>
- D'autres bons sites internet à consulter :
Regroupement des Comités Logement et Associations de Locataires du Québec : <http://www.rclalq.qc.ca/>
Réseau québécois des OSBL d'habitation : www.rqoh.com

Activités complémentaires

- Prenez le journal afin de trouver les annonces de logements qui semblent répondre à vos besoins (cas fictif). Préparez les questions à poser lors d'un appel ou d'une visite.
- Jeux de rôle : simulez une conversation téléphonique entre un locataire et un propriétaire.
- Organisez un quiz avec les participantEs. Voici des exemples de questions à poser: Votre propriétaire peut-il refuser de vous louer parce que vous avez 5 enfants? Peut-il exiger un dépôt? Que feriez-vous si vous découvriez des moisissures dans votre logement? Pouvez-vous en tant que locataire refuser une hausse de votre loyer? Etc.